

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés : néant

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de Wintzenheim-Kochersberg approuvé le 7 mai 1987 et modifié les 2 octobre 1992, 23 août 2002 et 6 mai 2004 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2002 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, fixant les modalités de la concertation et précisant les objectifs de la commune ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 07 septembre 2007;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2008 relative au bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 24 octobre 2008, prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que :

les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique justifient quelques modifications du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 (huit) voix pour, 1 (une) abstention et 2 (deux) voix contre.

Décide :

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un **affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Strasbourg
Campagne.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Wintzenheim-Kochersberg.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité et dès réception par le préfet.

Pour extrait conforme

Suivent les signatures au registre.

Fait à Wintzenheim-Kochersberg, le 03 Avril 2009

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés : néant

Objet : Subvention pour organisation d'un TREC par la Ferme Equestre de Wintzenheim.

M. le maire rappelle aux conseillers que par lettre du 08 mars 2009, M. Ludovic Stieber sollicitait pour le compte de la « Ferme Equestre de Wintzenheim » une subvention pour l'organisation d'une épreuve de « TREC PRO Elite et Amateur »

Cette manifestation s'est déroulée sans encombre du 27 au 29 mars 2009 à Wintzenheim.

Cette manifestation étant reconnue d'intérêt touristique et sportif.

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 (dix) voix pour et 1 (une) abstention,

Décide :

- D'accorder une subvention de 250 € pour l'organisation de cette épreuve ;
- De prélever le montant de la subvention sur le compte C/65738 ligne « subvention à répartir après délibération du CM – page 35 du BP 07).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 03 Avril 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 03 Avril 2009.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés : néant

Objet : Recrutement d'un adjoint administratif.

Le maire informe ensuite le conseil de la démission de Mme Koeberle Danielle par lettre recommandée en date du 28 février 2009 avec effet au 28 mars 2009 et que de ce faite le poste est vacant depuis ce jour.

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 16 mai 2008 il avait créé un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet en vue du remplacement du secrétaire de mairie actuel admis à la retraite au 1^{er} septembre 2008. Ce recrutement aux conditions statutaires en vigueur suppose une titularisation après la réussite sous un an au concours ad hoc.

Vu la candidature spontanée de Mlle Medjahedi Laura et au vu de son curriculum vitae et après un entretien concluant,

Le Maire propose au conseil le recrutement de Mlle Medjahedi pour le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Recrutement dans les communes de **moins de 1000 habitants** et dans les groupements de communes de moins de 10000 habitants **pour pouvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail.**

Des contrats peuvent être conclus pour pouvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés par reconduction expresse et dans la limite

de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, entendu le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent décide :

-d'autoriser le Maire à engager Mlle Medjahedi Laura en qualité de non titulaire sous contrat pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2009 à raison de 12 heures hebdomadaires de service, pour une rémunération dans le cadre d'emploi de catégorie C – Echelle 4 – Adjoint administratif 1^{ère} classe Echelon 1 – indice brut 298 – indice majoré 291.

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 03 avril 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 03 avril 2009.

Le Maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés : néant

Objet : Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine. Dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité, en raison de la diminution du nombre de fidèles, la dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.

Le consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines comprend toutes les communes du canton d'Andolsheim et de l'arrondissement de Ribeauvillé ainsi que la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le consistoire de Strasbourg englobe la ville de Erstein, de Saverne et de celles des cantons de Hochfelden, Schiltigheim et Truchtersheim ainsi que les paroisses de Strasbourg, Altwiller, Diedendorf, Hohwald, Cosswiller, Rauwiller et Villé-Climont.

Les assemblées consistoriales des deux consistoires concernés ont donné leur accord à cette modification de circonscription. Sur le plan patrimonial, il est précisé que le consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines ne possède ni actif, ni passif.

En application de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ces changements de circonscriptions affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance de rapport du maire sur les modifications de circonscriptions culturelles projetées dans l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la dissolution du consistoire réformé de

Sainte-Marie-aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 03 Avril 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 03 Avril 2009.

Le Maire
Alain NORTH